

> Circulaire du CPDP

n° 11205

Lundi 9 janvier 2017

DÉCLARATION D'ÉCHANGES DE BIENS

CIRCULAIRE N° 17-001 DU 3 JANVIER 2017

► Le Bulletin officiel des douanes du 5 janvier 2017 a publié la circulaire n° 17-001 du 3 janvier 2017 relative à la déclaration d'échanges de biens (DEB) entre États membres de l'Union européenne, qui abroge et remplace la circulaire n° 16-005 du 5 janvier 2016⁽¹⁾.

La réglementation applicable en matière de DEB reste globalement inchangée en 2017. Sont en particulier actualisées les dates limites de transmission des déclarations (chapitre 3).

► Figure ci-après le texte de la circulaire n° 17-001 du 3 janvier 2017, qui ne fera pas l'objet d'une diffusion papier.

.../...

⁽¹⁾ [Circ. CPDP n° 11054 du 11 janvier 2016.](#)

CIRCULAIRE N° 17-001 DU 3 JANVIER 2017

relative à la Déclaration d'Échanges de Biens entre États membres de l'Union européenne
(B.O.D. du 5 janvier 2017)

NOR ECFD1700479C

**Le Secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes publics auprès du
Ministre de l'Economie et des Finances,
à l'attention des opérateurs économiques et des services douaniers,**

La présente instruction abroge et remplace la circulaire n°16-005 (BOD n°7100) rédigée par le Département des Statistiques et des Études Économiques (DSEE) de la direction générale des douanes et droits indirects.

La présente instruction comporte les mises à jour habituelles (dates limites de dépôt des DEB au chapitre 3, mise à jour de l'annexe 3 relative aux NGP obligatoires). Par ailleurs, le classement des ensembles industriels relève désormais de la compétence des directeurs régionaux des douanes et droits indirects. L'instruction est modifiée en conséquence (cf. chapitre II, section 2, 1, p.19).

Pour le Secrétaire d'Etat,
et par délégation,
l'Inspecteur général de l'INSEE,
chef du département des statistiques
et des études économiques,

signé

Raoul Depoutot

CHAPITRE I.....	6
Le cadre réglementaire.....	6
SECTION 1 - LES BASES JURIDIQUES.....	6
1.1. Textes communautaires.....	6
1.2. Textes nationaux.....	6
SECTION 2 - LE CHAMP D'APPLICATION.....	7
1. Lexique.....	7
2. Définitions.....	7
SECTION 3 - LE REDEVABLE DE L'INFORMATION.....	10
1. Définition du redevable.....	10
2. Personnes dispensées de déclaration.....	11
3. Modulation de la charge des redevables.....	12
4. Recours à un tiers déclarant.....	13
SECTION 4 - LA PERIODE DE REFERENCE.....	13
1. Principe.....	13
2. Cas particuliers.....	14
SECTION 5 – LES SANCTIONS.....	16
CHAPITRE II.....	18
Les modalités de fourniture des informations.....	18
SECTION 1 - LES DONNEES COMMUNES A TOUS LES ARTICLES D'UNE DECLARATION.....	18
1. Période (cadre A).....	18
2. Flux (cadre B).....	18
3. Relevé de l'information (cadre C).....	18
4 . Service (cadre D).....	18
SECTION 2 - LES DONNEES VARIABLES.....	18
1. Données à fournir par les opérateurs au-delà du seuil de 460 000 euros.....	19
2. Données à fournir à la livraison par les opérateurs en dessous du seuil de 460 000 euros.....	27
CHAPITRE III.....	28
Les modalités de transmission de la déclaration d'échanges de biens.....	28
SECTION 1 - LA TRANSMISSION DES DECLARATIONS.....	28
1. Délais de transmission.....	28
2. Services douaniers destinataires.....	29
SECTION 2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE DE LA DEB.....	29
1. La saisie des DEB en ligne dans « DEB sur Pro.Dou@ne ».....	29

2. Le dépôt des DEB sous forme de fichiers dans “DEB sur Pro.dou@ne”	29
SECTION 3 - FORMULAIRES PAPIER.....	30
1. Cas général.....	30
2. Utilisation de feuillets supplémentaires.....	30
CHAPITRE IV.....	31
Dispositions particulières.....	31
SECTION 1 - LES VENTES A DISTANCE.....	31
1. Conditions d'application du régime.....	31
2. Description du régime et application dans les déclarations d'échanges de biens.....	31
SECTION 2 - LE REGIME FISCAL INTRACOMMUNAUTAIRE DES BIENS D'OCCASION, OEUVRES D'ART, OBJETS DE COLLECTION ET D'ANTIQUITE.....	32
1. Le régime de la taxation à la marge.....	32
3. Les biens concernés.....	33
4. Application dans les déclarations d'échanges de biens.....	33
5. Cas particuliers.....	34
SECTION 3 - LES OPERATIONS TRIANGULAIRES.....	34
1. Principe.....	34
2. Application dans les déclarations d'échanges de biens.....	34
SECTION 4 - LA DEUXIEME DIRECTIVE DE SIMPLIFICATION EN MATIERE DE TVA : CAS DU TRAVAIL A FAÇON.....	35
1. Les opérations bilatérales pour prestations de services.....	35
2. Les opérations triangulaires portant sur des biens faisant l'objet de prestations de services.....	36
SECTION 5 - LE SEUIL PAR TRANSACTION.....	48
1. Principe.....	48
2 . Application dans les déclarations d'échanges de biens.....	48
SECTION 6 - LES RETOURS ET REMPLACEMENTS DE MARCHANDISES.....	50
SECTION 7 - LES REGULARISATIONS COMMERCIALES.....	51
1. Définitions.....	51
2. Modalités d'application.....	51
SECTION 8 - LES RECTIFICATIONS DE DEB.....	53